

Image not found or type unknown



La Durée préavis départ

Par **Fred900**, le **12/11/2018 à 20:12**

Bonjour, rnJ'ai été embauché en tant qu'employé et suis passé cadre entre temps mais mon avenant ne stipule aucun échelon ou niveau hiérarchique et que les autres clauses du contrat restent inchangées. rnPuis je prétendre au mois de préavis de départ au lieu de 3 mois? rnMerci par avance pour votre retour.

Par **Lag0**, le **13/11/2018 à 07:27**

Bonjour,rnPuisque vous êtes cadre, c'est le préavis pour les cadres que vous devez respecter.